Jacques Pierre Berluc

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1778

Né à Forcalquier (Basses Alpes), le 1760

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
P. de l'Oratoire

Berluc Jacques Pierre

Jacques-Pierre Berluc, écuyer, fils de Joseph Berluc, sieur de Pennis, qui fut élu cinq fois 1er consul de Forcalquier, naquit dans cette ville le 13 janvier 1761.

Il fit ses premières études au collège de Forcalquier, entra en 5e au collège St Joseph de Tarascon, ~~y fit~~ étudia quatre ans (21 octobre 1773 – 16 septembre 1777), et fit sa rhétorique à l'oratoire de Tarascon (15 novembre 1777 – 10 août 1778).

Le 18 octobre 1778, il était reçu confrère de l'Oratoire, à la maison de l'Institution d'Aix, où il demeura deux ans (1778 – 1780).

Il semble avoir professé d'abord au collège militaire de Tournon.

En juin 1784, il était à l'oratoire de Condom, d'où il passa au collège clémentin de Nantes. ~~Et là que~~ Le 17 octobre 1786, il fut reçu maître ès arts par l'académie oratorienne de cette ville. Son diplôme est signé par son compatriote Gossard, recteur, et les PP. Foulard, Joyau et Tardif.

Il fut envoyé ensuite à l'Académie royale de Juilly, et enfin à Toul, où il professa la philosophie en 1790.

C'est de là qu'il regagna la Provence, après la fermeture de son collège.

Après la mort de Robespierre, il fut nommé vice président du district de Forcalquier. Obligé de se cacher pendant la réaction terroriste, il entra dans la magistrature sous le consulat, et devint juge d'instruction au tribunal de la ville natale. Lorsque son ancien camarade Fouché fut nommé sénateur à Aix, il refusa, malgré un appel pressant, d'aller saluer le régicide, et d'acheter à ce prix la présidence du tribunal.

Il mourut le 19 septembre 1838, à Forcalquier. Par son mariage avec Thérèse de Miravail, il était devenu le petit neveu de l'Oratorien Gaffarel, Supérieur de St magloire, célèbre par son talent et ses disgrâces.

Lui-même était un esprit des plus distingués, et poète à ses heures. Sa famille possède de lui quelques pièces de vers qui ne sont pas sans mérite. À l'oratoire, il était souvent chargé, paraît-il, d'écrire les morceaux destinés aux exercices publics. Il serait intéressant d'en retrouver quelqu'un.

Note de M. L. de Berluc-Pennin

(par le P. Injold)

(voir autre lettre dans le dossier d'Aix.)

3

Le confrère Berluc

GALERIE des CONTEMPORAINS

1er janvier 1890

Revue Littéraire et Industrielle Illustrée

BI-MENSUELLE
Abonnement : 6 fr. par an

directeur :
G. d'Hurtal

22, rue Montenotte

PARIS

FORTUNÉ DE BERLUC

NOTICE PAR

HENRY DE CAMBOULIVES

FORTUNÉ DE BERLUC

DE BERLUC PERUSSIS (Victor-Fortuné), naquit en 1798, au Revest du Bion (Basses-Alpes), chez sa grand'mère, Mme de Miravail. Sa famille, venue de Lombardie avec Valentine Visconti, reçut de Charles VI, en 1395, des lettres de noblesse et chevalerie (1). Etablie à Forcalquier sous le roi René (2), elle donna à cette ville 34 premiers consuls. Le premier d'entre eux, Jean de Berluc, négocia en 1483 l'union du Forcalquérois à la France, sous la clause d'une exemption d'impôts pour les habitants (3). De ses deux fils, l'un, Bernardin, racheta de François Ier, au nom de la ville, tous les droits féodaux que le roi percevait dans le territoire (4) ; l'autre, Colin, ambassadeur de la Provence à François II, prêta et reçut le serment confirmatif des franchises provençales (5). Elzéar, fils de Bernardin, nommé viguier sous Charles IX, fut maintenu en cette qualité, comme « gentilhomme capable et expérimenté » (6). Jean-Baptiste et Honoré, fils et petit-fils de Colin, furent, pendant la peste de 1630-1631, l'un capitaine de la ville, puis consul, l'autre secrétaire du conseil de ville et des intendants de justice, et périrent victimes de leur dévouement (7). Antoine, frère d'Honoré, fut élu au conseil comme étant « d'une ancienneté famille et une bonne livre » (8). Jean-Pierre, appelé le « Père des pauvres » dans une délibération des chefs de maison, bâtit de ses deniers l'hôpital de la Charité Saint-Louis, et mourut en soignant, pendant une épidémie de suette, les pauvres de cet hôpital (9). Sa sœur Marie légua à ces mêmes pauvres plus de cent mille livres, qui leur furent enlevées par la cupidité de ses parents maternels (10).

Nous pourrions ajouter à cette liste plus d'un écrivain de mérite, comme J.-Antoine de Berluc-Porchères, l'*Erasme provençal*, auteur des *Adagia selecta* (1632), et plus d'un soldat vaillant, comme Jean de Berluc, tué dans une rencontre contre les Ligueurs, en 1590, ou le chevalier Joseph-André de Berluc, ancien mousquetaire gris, lieutenant-colonel en Pologne, qui se distingua, auprès de Kosciuzsko, à la bataille de Dubieka.

Jacques-Pierre, père de Victor-Fortuné, était un frère du colonel. D'abord régent à l'Académie royale de Juilly, élu après Thermidor vice-président du district de Forcalquier, il fut appelé après Brumaire à siéger au tribunal de cette ville, dès sa création, et à présider en l'an IX l'élection des notables. Ancien confrère de Fouché à Juilly, il déclina fièrement la protection du régicide quand celui-ci fut nommé à la sénatorerie d'Aix.

Elève, dès 1808, du collège de Forcalquier, Fortuné de Berluc interrompit un instant ses études, en mars 1815, pour s'enrôler dans une compagnie de grenadiers de la Légion de la rive droite de la Durance. Il les reprit bientôt et les acheva sous la direction des Jésuites, à qui ce collège fut confié en 1816. Reçu bachelier à Marseille, en février 1819, il fit son droit à Aix auprès de M. de Miravail, avocat général, son oncle, et le termina en juin 1822. Admis au serment d'avocat en janvier 1823, il fut attaché pendant cinq ans au barreau de Forcalquier. Les portes de la magistrature lui furent fermées sous M. de Villèle, par l'attitude indépendante de son père au sein du collège électoral des Basses-Alpes. En mai 1828, sous le ministère Martignac, il fut nommé juge-auditeur au ressort d'Aix, et successivement attaché aux tribunaux de Barcelonnette, et de Digne. Il collabora, en 1829, à la *Statistique morale de la France*, où il écrivit bon nombre de notices relatives aux Basses-Alpes. Sans verser dans le libéralisme excessif de cette publication, il s'y montrait l'ami d'une liberté sage. Le gouvernement de Juillet le nomma substitut à Sisteron en 1830, et à Tarascon en 1831.

Les bords du Rhône étaient, à cette époque, le théâtre de fréquentes émeutes. Le jeune magistrat sut s'y montrer conciliant, mais ne craignit pas, au besoin, de faire incarcérer les agitateurs dans le vieux château du roi René. Sa fermeté assura constamment la sécurité publique, et le protégea lui-même, plus d'une fois, contre l'effervescence populaire.

En août 1832, il épousait Mlle Marie-Thérèse Pin, d'une famille consulaire d'Apt. Trois semaines plus tard, le choléra éclatait à Arles avec une violence terrible. Notre substitut, qui était en congé au Revest du Bion, se hâte de regagner son poste. De concert avec l'archevêque d'Aix et le docteur Delpech, il visite les hôpitaux et apporte un concours dévoué aux autorités arlésiennes, pour régulariser, au milieu de l'affolement général, le service sanitaire.

Un discours de rentrée, qu'il prononça vers cette époque au tribunal de Tarascon, sur la « séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire », fut très remarqué en haut lieu.

(1) Archives nationales, sect. hist., JJ. 148, n. 49. — Voir en outre le testament de Sébastien de Berluc, du 16 mars 1497, notaire Garcini (aujourd'hui étude Descosse), à Forcalquier, et les jugements des tribunaux de Forcalquier et d'Apt, des 30 janvier 1857 et 10 mars 1858.

(2) Arch. des B.-du-Rhône, reg. du Clav. de Forcalquier, 1469, fol. 233 et 269 v°. — Voir aussi les délibérations municipales et l'état-civil de Forcalquier, dès le premier folio de leur plus ancien registre (1474 et 1532).

(3) Arch. de Forc., délib. des 19 mai, 30 mai, 13 juillet, 29 nov. 1483 ; compte trésoraire de 1488.

(4) *Id.*, délib. et contrat du 10 oct. 1521.

(5) *Id.*, délib. des 15 mai et 27 déc. 1559. — Bouche, *Hist. de Provence*, II, 624. Ce même Colin, qualifié « égrège seigneur » en 1531 (arch. de Forc., BB, n° 3), acquit en 1527-1542 la terre de la Grand'-Bastide de Gagnaud (*Id.*, cadastre dit de 1468), que sa famille possède encore.

(6) Arch. des B.-Alpes, reg. des ordonnances de la sénéchaussée de Forcalquier, 8 juillet, 5 et 12 sept. 1566 ; arch. de Forc., délib. du 3 juin 1566.

(7) Arch. de Forc., FF, n° 76. — E. Plauchud, *Une page de l'histoire de Forcalquier*, 12-21 ; Feraud, *Calendrier hist. des B.-Alpes*, 127.

(8) *Id.*, délib. du 27 mai 1624.

(9) *Id.*, délib. du 22 fév. 1737. — Feraud, *loc. cit.*, 139 ; Ch. de R:bbe, les *Familles et la Société*, I, 8, et II, 274 ; le *Livre de Famille*, 55 ; Tamizey de Larroque, *Livre de raison des Fontainemarie*, 143-146 ; Desclée, de Lille, *Livre de famille*, chapit. II.

(10) Arrêt du Parlement d'Aix, du 12 juin 1786. — T. de Larroque, loc. cit., 146-147.

Devenu, en juin 1835, juge au même siège, il fondait avec quelques amis, au mois de décembre suivant, le *Bulletin*, journal de Tarascon et de Beaucaire, un des premiers en date parmi les organes décentralisateurs. Les études rétrospectives y alternaient avec des projets de chemins de fer et d'améliorations agricoles. On y respectait sévèrement « ce qu'il y a de plus respectable au monde, la religion et la morale. » Le provençal y montrait un bout d'oreille, vingt ans avant sa glorieuse résurrection. C'est dans cette feuille, devenue plus tard l'*Echo du Rhône*, que débutèrent Roumanille et Désanat.

Nommé en février 1837 juge au tribunal supérieur du Var, et présenté bientôt pour un siège à la cour d'Alger, F. de Berluc préféra à ces postes d'avancement, la satisfaction de remplacer son père, en juillet de la même année, comme juge d'instruction à Forcalquier, et d'y continuer patriarcalement les traditions des siens. En 1839, nous le voyons figurer parmi les cinq fondateurs du Comice agricole et s'occuper avec zèle, dans la commission de surveillance des prisons, de l'amélioration du régime des détenus.

En 1840, il était élu à l'unanimité président du deuxième collège électoral des Basses-Alpes, ou collège de la rive droite (arrondissements de Forcalquier et Sisteron). En avisant officiellement le général de Laidet de sa réélection au siège de député, il lui témoignait, en termes courtois, du déplaisir que causait à ses électeurs sa conversion accentuée vers la gauche, et l'invitait à s'arrêter sur cette pente, sous peine de perdre leur confiance. L'avis ne fut pas écouté. Aussi, en 1842, Berluc, président provisoire de la session, en refusa la présidence définitive, et une centaine de censitaires abandonnèrent le général qui, réélu à une majorité modeste, dut céder la place, en 1846, à un conservateur, M. de Laplane. — Notons au passage que c'est à l'initiative de ce dernier et de F. de Berluc que furent dues les premières démarches pour le classement de la cathédrale de Forcalquier.

Le hasard fit assister F. de Berluc, en 1842, à la catastrophe du chemin de fer de Versailles, où périt l'amiral Dumont-d'Urville. Son sang-froid, aidé d'une rare vigueur physique, lui permit de sauver une dizaine de ses compagnons de voyage ; mais sa modestie n'en fit aucun bruit.

L'abandon de son traitement, lors de la souscription nationale de 1848, lui valut du Garde des Sceaux une lettre personnelle, le remerciant « de ce patriotique désintéressement. »

Il fut, en mai 1849, un des promoteurs du Comité électoral de conciliation de Forcalquier, qui fit, sous le patronage de la rue de Poitiers, triompher, avec 12,000 voix, la candidature d'Hipp. Fortoul. Ce dernier, bientôt ministre, appréciait les éminentes aptitudes de Berluc, « magistrat éclairé, homme d'esprit, une de nos colonnes départementales, » et fit de vives instances pour lui faire accepter, dans le ressort de la cour d'appel de Lyon, la direction d'un grand parquet d'assises. « On cherche, écrivait-il, des hommes d'énergie, capables de rendre de grands services, et cette perspective devrait piquer votre émulation. » Mais Berluc était de cette vieille école de magistrats qui ne veulent ni d'un rôle politique, ni d'une carrière nomade. Il préféra passer simplement, en avril 1850, au tribunal d'Aix, pour, de là, s'asseoir sur un siège de conseiller à la cour. Il était officiellement porté sur les listes de présentation à ce dernier siège, quand la mort le frappa dans toute la force de l'âge. Il mourut chrétiennement, le 3 juin 1854, en sa terre du Plan de Porchères, près Forcalquier (11), « au milieu de la population des campagnes dont il était le bienfaiteur, et où il rendait, dans le temps de la villégiature, une justice toute paternelle et de conciliation » (12). Sa dépouille repose dans la chapelle de Notre-Dame de Porchères, érigée, selon son vœu, par sa veuve et ses enfants (13).

A la séance de rentrée de la Cour, M. l'avocat général Saint-Luc Courborieu rendit hommage aux mérites du défunt, qui « s'était constamment fait distinguer par un caractère loyal, une instruction solide, une sagacité rare. Ce magistrat avait su mériter l'affection de ses collègues et l'estime du public. Il a terminé trop tôt une bien honorable carrière. »

Son nom, respecté de tous les partis, est resté populaire dans les Basses-Alpes. Les insurgés de 51 eux-mêmes n'ont pas oublié qu'en échange des coups de fusil tirés contre ses fenêtres, il fit mettre en liberté quatre cents des leurs, mettant généreusement au service de ses adversaires une influence que tant d'autres faisaient tourner à leur profit personnel. Aussi l'*Abeille du Midi* put-elle dire avec raison : « Parfait comme magistrat, il l'était encore plus comme homme. »

Fortuné de Berluc a laissé deux enfants : un fils, dont nous avons donné la biographie (14), et une fille, mariée à M. Louis de Bresc, conseiller général du Var.

(11) La terre de Porchères passa aux Berluc par le mariage de J.-Antoine de Berluc avec Hélène de Laugier-Porchères, fille et héritière substituée de François, en date du 20 mai 1614, notaire Vallantan (auj. étude Comte), à Forcalquier, et par le testament d'Honoré de Laugier-Porchères, de l'Académie française, du 11 déc. 1644, notaire Duchesne (aux minutes de Chapellier, à Paris, du 7 janvier 1868). — Voir *Congrès scientifique de France*, 1878, II, 365 ; la *Provence artistique*, II, 287 ; et l'étude de G. Rambot, sur les *Adages de Berluc*, Aix, 1855.

(12) *Journal de Forcalquier* du 11 juin 1854. — V. aussi les journaux d'Aix et d'Apt, et l'*Univers* du 29 mars 1855.

(13) Hamon, *N.-D. de France*, VII, 261.

(14) *Galerie des Contemporains*, 5e livr. — Voir encore : Boniface, *Arrêts notables*, suite, II, 40 ; C. Arnaud, *Histoire de la Viguerie de Forcalquier*, I. 274 et 307 ; *Hist. d'une famille provençale*, II, 285 ; l'*Abbé de la Jeunesse*, 101-105. *Almanach royal*, 1756, p. 189, et années suiv. ; *Almanach de Paris*, 1780-89 ; *Assemblée générale des Communautés de Provence*, 1782, p. 4 ; les nobiliaires de Borel d'Hauterive, Magny, Gourdon de Genouillac, Bachelin, Piolenc, Poplimont, Riestap, V. Bouton, Chassant, la Mégie ; et le *Panthéon de la Légion d'honneur*, VI, 251.

LE JEU DE LA BATAILLE

Au moment où tout le monde est devenu soldat pour payer sa dette à la patrie, l'idée du JEU DE LA BATAILLE où 12 Turcs luttent contre un égal nombre de Russes, devait fatalement naître dans l'esprit chercheur de l'auteur du JEU DES RRNARDS.

Ce nouveau jeu est, d'ailleurs, en tous points digne de son aîné, et M. Henri Issanchou, notre spirituel confrère des PLAISIRS DU FOYER, en l'inventant, a bien mérité de ses contemporains.

Grâce à ses combinaisons imprévues, le JEU DE LA BATAILLE a ce mérite rare d'offrir le même intérêt aux personnes de tout âge, amusant sans aucunement fatiguer l'esprit.

Son prix modique (1 fr. 95) le met du reste à la portée de tous. Collé sur carton se pliant en deux, accompagné d'une boîte contenant un général à cheval et onze soldats turcs coloriés et autant de russes également coloriés, c'est le plus charmant cadeau que l'on puisse faire à un enfant. Ce qui achève de donner un cachet des plus pittoresques à ce nouveau jeu, ce sont les différentes poses des soldats : d'aucuns tirent debout, d'autres genou en terre ou bien s'élancent, baïonnette au canon, sans oublier les tambours. Ajoutons que le JEU DE LA BATAILLE est accompagné d'une petite brochure explicative.

Le JEU DES RENARDS et son TRAITÉ

Ozanam a dit : « Les jeux de l'esprit — partant les jeux de combinaison — sont de toutes les saisons et de tous les âges, ils instruisent les jeunes, ils conviennent aux riches et ne sont pas au-dessus de la portée des pauvres. »

Mes enfants, dans leurs cadeaux d'étrennes ont reçu un jeu nouveau dont, depuis tantôt deux mois, ils ne cessent de me parler : dès que l'heure de la récréation sonnait, je les voyais s'emparer d'un grand tableau, sur lequel ils poussaient des pions blancs et violets avec une attention digne d'éloges. Piqué de curiosité, je voulus savoir ce qu'était le fameux jeu qui pour eux avait tant d'attrait. Je leur empruntai leur traité (contenant les règles du jeu) et je les lus, depuis les prolégomènes d'une grande érudition, jusqu'à l'appendice. Puis, bien pénétré des règles, je me mis à jouer avec mes enfants. Eh bien ! je vous l'avouerai, cher lecteur, après plusieurs parties, j'y ai pris à mon tour un si grand goût que j'ai appris même le jeu à ma femme, et je viens d'acheter un 2e tableau pour notre usage particulier. Ce jeu, c'est le *Jeu des renards*. Mieux que toute description la réduction ci-dessous d'un de mes tableaux que j'ai fait photograver à votre intention vous en donnera une idée :

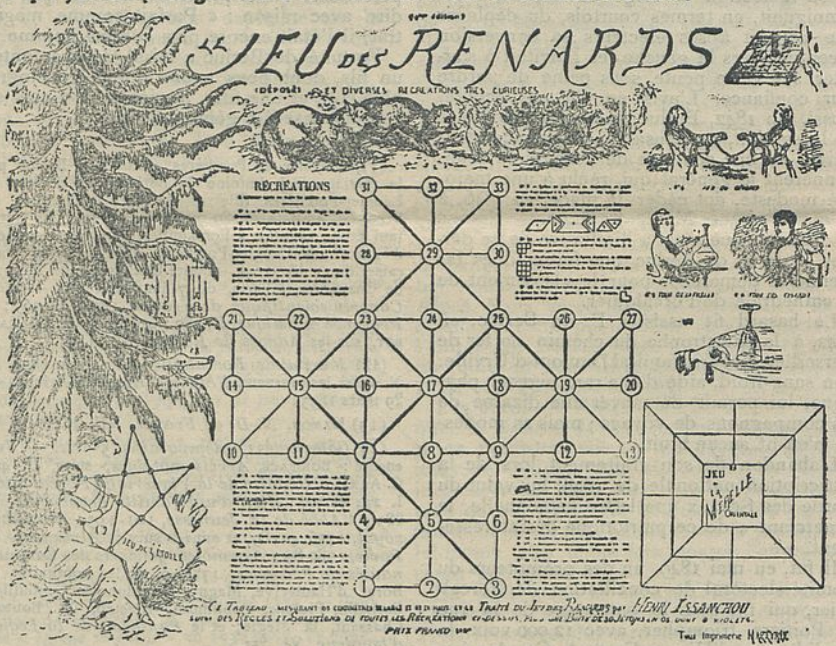

Remarquez qu'outre la partie relative à ce dernier, ce tableau offre quantité d'autres jeux, et des questions plus amusantes les unes que les autres ; le traité, dans son appendice, en donne toutes les solutions, ainsi que la description de certains tours de physique amusante, capables de distraire une nombreuse société pendant les longues soirées d'hiver ou les non moins longues journées d'été.

Je crois, cher lecteur, vous rendre un agréable service en vous signalant ce jeu tout nouveau. Faites comme moi, achetez-le, et comme moi, vous en serez enchanté, et vos enfants aussi et, jen suis convaincu d'avance, *in petto* vous me direz : merci.

Ah ! j'oubliais l'adresse : M. Henri ISSANCHOU, 9, rue Guy-de-la-Brosse, Paris.

Le tableau mesurant 62 cent. sur 47, le traité (64 pages de texte) et 30 jetons en os : 1 fr. 50.

P. DE LANOUE.

P.-S. — Il existe quatre autres éditions du *Jeu des Renards* comportant chacune un exemplaire du *Traité* : 1° sur carton se pliant en deux avec une boîte de jetons en os : 1 fr. 25 ; 2° La même édition avec 20 poules et 2 renards en étain tenant fort agréablement lieu de jetons : 1 fr. 75 ; 3° L'édition forme de livre, avec gorge pour les poules et renards recouverte richement, avec poules et renards en étain (*beau cadeau à faire*) 2 fr. 50 ; 4° et enfin l'édition sur bois avec le *Jeu de Dames* au verso : 1 fr. 90.

Le Gérant : J. MAZEYRIE. Tulle, imprimerie Mazeyrie.

Mon cher Père et Ami,

Avant-hier 22 la m. abbesse de Lurgues a rendu son âme à Dieu, édifiant tout son monastère par son humble et ferme courage. Son testament lègue deux cent mille francs environ à sa famille, à son couvent et aux pauvres de Brians. Pour le reste, m. de Brest est institué héritier pur et simple, avec charge verbale d'effectuer les fondations que la défunte n'a pu faire elle-même. La grand question est maintenant de savoir si les parents accepteront ces dispositions, ou chercheront à les faire annuler. S'ils ont du sens, ils se tiendront pour bien favorisés des legs inespérés qui leur tombent du ciel, car cette fortune provient d'une famille étrangère à la leur, et s'ils n'y ont aucun droit de par le sang. Espérons qu'ils sauront le comprendre. Dans ce cas, la miséricorde n'aura plus qu'à attendre la nomination de mgr Ouvry à Tours, pour renaître en Provence, sous un évêque mieux inspiré de son devoir. Je vous quitte sur cette espérance et sur ces quelques notes édifiantes, à un autre jour, de votre amicale amabilité.

Tout mon respect dévoué L. de B. P.

LUÇON
8e 25 FEVR 90
VENDEE

LUÇON
4e 25 FEVR 90
VENDEE

S-VIE
5e 25 FEVR 90
VENDEE

CARTE-LETTRE

AIX EN PROVENCE
11 23 FEVR 90
B. DU RHONE

POSTE
11 23 FEVR 90
B. DU RHONE
45
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le P. Ingold

de l'Oratoire

à S. Gilles-sur-Vie

~~au Palais Épiscopal~~ (Vendée)

~~Luçon~~

Aix, 25 Aug.

Je me suis empressé, cher Père et ami, de transmettre votre aimable réponse à l'abbé Méchin, qui sera enchanté de pouvoir faire annoncer,

L. DE BERLUC PERUSSIS

comme suite possible à ses annales du collège d'Aix, les Documents sur les collèges et les Séminaires oratoriens de Provence. Seulement, comme il a renoncé à paraître par livraisons hebdomadaires, ce n'est que

Succès du cher collège projeté

Toujours mes vœux pour le

Sur le dos du 1er volume, en avril
lorsque **Le ballon** pourra être lancée. La
publication aura pour titre générique
Documents pour servir à l'histoire de
l'Enseignement en Provence avant 1789.
L'imprimeur, M. Evesque, de Marseille,
vient de se mettre à l'œuvre. Son travail
sera achevé en un an, et avec un certain
luxe. Mais il a fallu réduire à 8 les pho-
togravures que l'on comptait donner
abondantes. Et maintenant, finissez-en
avec les pays du brouillard et venez au
plutôt commencer vos explorations en la
région du soleil. C'est sur cette espérance
que je vous serre la main bien fort v. d. d.

L. D. R.

Était-il sans exemple de passer, à 23 ans, de la chaire de 5e à la charge de préfet de pension et de là directement, à la chaire de philosophie ?

Berlue

Cher Père et Ami,

Je me suis attelé enfin à la poursuite de mes souvenirs oratoriens. Grâce à l'obligeance du savant monographe de l'Oratoire de Condom, j'ai pu reconstituer les états de services de mon grand-père dans cet établissement, de 1781 à 1784. J'y note ce détail curieux, qu'étant professeur de physique, il fit aux frais de la Ville, une expérience aérostatique, un an à peine après la découverte des Montgolfier. Il me faut maintenant le suivre dans sa course vagabonde, à travers tous les Oratoires de France et de Navarre : à Niort, pendant l'année scolaire 1784-1785, ~~et à Nantes~~ et peut-être l'année suivante ; à Nantes, en 1786-1787, et peut-être aussi l'année d'après ; à Juilly, vers 1788-1790 ; et enfin à Tours, en 1790-1792. Vous m'avez offert avec tant d'amabilité de faire vérifier les procès-verbaux de visite de ces divers Collèges, que je n'hésite pas à vous rappeler cette précieuse offre de secours. Je tiendrais tout particulièrement à connaître ce qui concerne Niort, et le prénom qu'on y donne au confrère Berlue ; car M. Garsier a trouvé des prénoms contradictoires, qui tendraient à établir que deux Berlue auraient été confrères simultanément, ce que

j'ai tout lieu de croire inexact. – Juilly m'intéressera bien aussi, à cause de son importance. – D'avance mille remerciments.

Mon b. frère de Brèse est toujours absorbé par la succession Bourges, qui n'avance pas d'une ligne. Il est visible que la m. abbesse ne fera rien de son vivant, à moins qu'on ne délivre Fréjus de son préfet en soutane. – Le particulier qui avait volé 60000 f. dans les tiroirs du défunt, et qui a été forcé par arrêt de rendre gorge, poursuit mon b. frère des menaces les plus homicides. C'est ce qu'il y a de plus clair dans la situation.

Bonnes nouvelles de notre petite Miséricordine. Mme Durand nous prépare un baptême prochain.

On imprime les annales du Collège d'Aix malgré l'opposition acharnée et inexplicable des PP. JJ. d'Aix; et l'abbé M. y aurait renoncé, sans les encouragements de l'archevêché, qui le soutiennent dans cette singulière lutte. Personne ne comprend que les PP. se refusent à laisser imprimer volontiers un ouvrage écrit par eux et à leur louange. Ils ne peuvent pardonner à leur ex-confrère les rhumatismes qui l'ont contraint à la sécularisation.

Il est toujours entendu que la monographie de vos Colleges et Séminaires sera indiquée comme étant en préparation, sur le dos du tome I, annoncé pour avril. Le titre général du recueil sera: Documents pour servir à l'histoire de l'Enseignement en Provence avant 1789,

et le Titre particulier de l'ouvrage : Annales du collège Bourbon d'Aix, écrites par les PP. recteurs du collège et annotées par l'abbé M.

Ma mère va aussi bien que possible, après un accident comme celui que vous savez. Elle me charge de vous dire son souvenir bien fidèle, et j'y ajoute, mon cher Père et ami, mes assurances d'entier dévouement.

L. de Belsunce

Aix, 5 février 90.

MISTRAL

ET

L'ACADÉMIE

PAR

L. DE BERLUC PERUSSIS

AVIGNON

LIBRAIRIE ROUMANILLE

1899

MAISON PERREYVE
5338
Fribourg

M^o
21

Extrait de l'Almanach du Midi

ET DU

Bulletin annuel de **l'Athénée de Forcalquier**

MISTRAL ET L'ACADÉMIE

Encore que la personnalité de Mistral soit une des suréminentes de notre temps, la question tant débattue de sa candidature académique m'apparaît, certes, plus haute qu'une pure questionnette de personne.

Que Mistral et l'Académie soient on ne peut plus dignes l'un de l'autre, que les trente-neuf ne se puissent plus heureusement compléter que par ce génial quarantième, cela va tout uni. Si le problème gisait là seulement, il y a beaux jours qu'à l'immortalité sereine de son œuvre, le poète aurait ajouté la caduque immortalité des Quarante.

Mais des principes sont en jeu, qui rendent la solution complexe, irritante à plus d'un égard. Si l'artiste admiré plane au-dessus de toute discussion, il n'en va pas de même de l'instrument.

L'Académie redoute, en appelant à soi le grand Provençal, de consacrer en droit l'existence, indéniable en fait, d'une deuxième langue nationale. Elle craint de distribuer aux millions de Français qui la parlent, un encouragement officiel à l'écrire.

Ah ! si Mistral avait composé *Mireille* avec le vocabulaire de Labiche et la syntaxe de Freycinet, c'est à larges battants que les portes du temple se seraient ouvertes devant lui. Mais un peuple a-t-il le

droit d'avoir deux parlers, et n'y a-t-il pas danger, scandale, antipatriotisme à galvaniser le mourant idiome des troubadours ?

Ce scrupule est pour étonner non seulement la trilingue république helvétique, mais aussi notre bon ami le Czar qui, sans la moindre frayeur d'entamer l'unité de son empire, permet aux Finnois d'user, aux actes publics, de l'une des trois langues indigènes, à leur choix. Il n'est pas jusqu'à l'empereur d'Autriche, qui ne sourie sans doute, dans sa barbe de Nestor, de la pusillanimité parisienne, lui qui, le 15 mars de l'an dernier, autorisait Bohêmes et Moraves à employer indistinctement en justice l'allemand ou leur dialecte natal.

A parler franc, c'est l'inévitable, la sempiternelle question de la liberté qui s'agite ici, comme en toute controverse française. La vieille indépendance médiévale, confisquée et reconfisquée par Richelieu, par ses fils de la Convention et par son petit-fils de Brumaire, se bute à vouloir revivre ; et Paris, le Paris littéraire comme le Paris gouvernemental, voit, Dieu lui pardonne ! une sécession en perspective dans toute protestation en faveur des imprescriptibles droits de l'individu, de la commune, de la province ou de la race.

Parmi ceux qui, à la moindre de nos revendications, geignent apeurés, bon nombre, la chose va sans dire, sont d'absolue bonne foi. L'éducation jacobine que tous, peu ou prou, nous reçûmes, nous prédisposa médiocrement à la compréhension et au respect des libertés ; mais il suffit d'avoir étudié nos annales aux sources et sans parti pris, pour réagir contre le préjugé prudhommesque des politiciens, et s'assurer que

l'épanouissement total des initiatives est la condition rigoureuse du vrai ordre social. En histoire comme en physique, toute compression a pour corollaire un recul.

Ceux-là donc qui prétendent, sur le terrain des lettres aussi bien que sur celui de la politique, gêner une quelconque franchise de l'esprit sont, pour si progressistes qu'ils s'estiment, les plus avérés des réacteurs.

Au surplus, ce n'est pas à la liberté seule que s'en prend l'exclusivisme académique : c'est à l'égalité tout autant. Nos immortels, en effet, ne se contentent pas de repousser du Palais Mazarin les dévots de tel idiome héréditaire, déclaré hétérodoxe. Le plus glorieux écrivain, même d'Oil, ne peut ambitionner le fauteuil qu'à la condition sotte — et bien française hélas ! — d'un domicile à Paris. Par deux fois, la candidature de Corneille fut écartée parce qu'il habitait la Normandie. On lui préféra en 1644 Virelade, et en 1646 Du Ryer ! Il fut élu l'année suivante, « parce que, dit le registre officiel, il fit dire à la compagnie qu'il avait disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourrait passer une partie de l'année à Paris. » Disons, à la décharge de Richelieu, que cet exclusivisme ne lui est pas imputable, et qu'il avait laissé à l'Académie, à ce que nous apprend Pellisson, « la liberté du choix. » N'est-il pas piquant que nous puissions, dans nos revendications régionalistes, nous réclamer du cardinal Protecteur, et que le droit primordial que nous revendiquons pour tous les français de France, leur ait été reconnu sans l'ombre d'une hésitation, par le fondateur de l'Académie, si fondateur qu'il fût, en même temps, de l'oppression centraliste ?

Voilà qui démontrerait, s'il en était besoin, qu'en toute école, les élèves ont tôt fait d'outrepasser le programme du maître.

Il n'est chef-d'œuvre qui soit un titre suffisant aux apothéoses de la Coupole, si l'auteur a l'indignité d'habiter, au plaisant pays de France, l'une de ces contrées incivilisées qui se nomment Bourbonnais ou Touraine. C'est à peine si, d'aventure, une exception sera faite pour quelque plume épiscopale. Il est de rigueur d'avoir logis dans l'un des vingt arrondissements de la cité-Lumière ; car, sachez-le, la Seine est seule un fleuve authentiquement français, et les riverains du Rhône, très citoyens assurément à l'estimation du percepteur, ne le sont en aucune sorte aux yeux de l'Académie. La noble dame ne laisse jamais choir son éventail que parmi cette aristocratie d'intellectuels qui a pour frontière le chemin de fer de ceinture. Et l'étrange en ceci, c'est que cette Académie toute lutécienne, cet Institut de pur Paris se qualifient — est-ce aplomb ou candeur ? — l'Académie « Française », l'Institut « de France ».

Il y a plus, et il y a mieux. Par un raffinement d'impertinence à l'endroit de la Province, toutes les classes de cet Institut, moins une, ont imaginé d'installer, au-dessous des fauteuils réservés aux Parisiens parisiennants, des façons de chaises de paille à l'usage des départementaux qui veulent bien accepter d'être de ce bas-chœur. Serait-il jamais venu au cerveau du plus centraliste de nos rois, de recruter ses officiers parmi les seuls naturels de l'Ile de France, et de réduire les trente-une autres provinces à ne lui fournir que de simples soldats ? C'est pourtant le tableau que nous offre, à la veille du XXe siècle, une institution

proclamée nationale et subventionnée comme telle. Ses « membres » sont exclusivement pris parmi les deux millions d'habitants de la Capitale, et les trente-six millions de citoyens établis dans les quatre-vingt-six départements ne sont éligibles qu'au titre de « correspondant ». On assimile ainsi les dix-neuf vingtièmes des Français, au sein de leur propre nation, à des étrangers : Breton ou Japonais, Provençal ou Brésilien, c'est tout un.

Le jour où le sang gaulois, la vraie notion de la Patrie (1) seront complètement revigorés chez nous, on se demandera, non sans tristesse, comment une telle organisation des choses qui touchent à l'esprit a pu se prolonger des générations durant, en un pays proverbialement jaloux d'égalité.

---

(1) Cette notion est, hélas! effacée chez les meilleurs : les plus larges esprits se laissent inconsciemment gagner par ce parisianisme qui, de toutes les formes du snobisme contemporain, est la pire. M. Casimir-Périer, qui incarne, semblerait-il, la race d'oc, par l'étymologie si caractérisée de son nom, par les grands souvenirs des Etats de Dauphiné, a récemment accepté, sous le prétexte qu'il est matériellement né dans la grand'ville, la présidence du banquet des « Parisiens de Paris ». Au premier matin, de peur d'être pris pour un vulgaire dauphinois et pour un simple descendant des châtelains de Vizille, il signera, en bonne et pure langue d'Ile de France, Casimir-Poirier. M. Paul de Cassagnac, qui doit toute sa valeur intellectuelle et morale au sang méridional qui bat en ses artères, a cru plaisant, dans l'*Autorité* du 22 février, de parler de « littérature banale, telle qu'on en peut fabriquer à Montélimar ». La veille, cet écrivain, pourtant si national, qui se nomme Edouard Drumont, disait dans la *Libre Parole :* « On dédaigne des attaques quand elles partent d'un petit journal de Province, de Pont-à-Mousson, par exemple. » On n'est pas fondé à se plaindre de la disparition de l'esprit public, quand on contribue ainsi, involontairement, je le veux bien, à détacher des français de la terre de France, c'est-à-dire à tarir le patriotisme dans sa source vive.

J'ai parlé d'une exception unique, et bien vite j'ajoute, à l'honneur de l'Académie française, que, plus déférente envers la Province, elle n'a pas, elle, de ces injurieux sièges de correspondants, dédiés aux vanités accommodantes. Mistral n'a donc pas à craindre qu'en manière de transaction on lui inflige le titre d'académicien à la suite.

Il restera simplement le poëte national dont la France est orgueilleuse.

Tout aussi bien, son élection, celle même de quelques autres départementaux du Nord ou du Midi (1), seraient insuffisantes à masquer le vice essentiel de ce mécanisme impondéré. L'Académie n'aura légitimement droit à cette grande et fière épithète de « Française » que le jour où le département de la Seine n'y entrera que dans la proportion numérique qui lui est due. Nous avons bien du chemin à faire — et, par malheur à reculons, — avant d'en arriver là. Et pour-

(1) Un des récents historiens de l'Académie, Mgr A. Fabre, après avoir dit que « de bonne heure, sans toutefois qu'on en fît un article des statuts, il fut d'usage de choisir des personnes demeurant à Paris », ajoute que « sur ce point, l'usage a fléchi et perdu un peu de sa rigueur. » A l'appui de cette assertion, il ne cite que les deux noms de Laprade et d'Autran, qui demeuraient ordinairement, dit-il, l'un à Lyon et l'autre à Marseille. Il serait plus exact de dire qu'à la fin de leur vie, le poète valétudinaire et le poète aveugle s'étaient pelotonnés dans leur province, ce que l'Académie ne pouvait guère empêcher. Mais, à l'époque de leur élection, tous deux avaient dû, suivant l'invariable tradition, justifier d'un logement à Paris. Disons, d'ailleurs, que ce retour filial des deux immortels méridionaux vers la terre natale a plutôt affermi leur gloire. Le double monument élevé par Lyon et Montbrison à Victor de Laprade en est le témoignage, en attendant que Marseille acquitte, à son tour, la dette de la France envers Joseph Autran.

tant ce serait le premier, le plus efficace moyen à employer par un gouvernement qui serait sincèrement désireux de décentralisation intellectuelle. L'attraction des boulevards perdrait les trois quarts de sa force magnétique, le jour où il serait possible au provincial d'atteindre, sans se déraciner, au maréchalat littéraire.

Louons, en attendant, Mistral d'une réserve où il est permis d'entrevoir comme un discret avertissement civique. Sa claire vue a nettement distingué, dans la centromanie qui nous étreint, le legs détestable du passé et les efforts, plus détestables encore, des parasites actuels, pour maintenir et exploiter l'erreur de nos pères. En sage, il dénonce le danger de demain, en même temps qu'il plane en olympien sur les petitesses d'aujourd'hui.

Forcalquier, Imprimerie Albert CREST.

Le Confrère Jacques Pierre Berluc

Mon Catalogue = Absent

Liste d'avril 1790 = Il est au collège de Dieppe, âgé de 29 ans, entré en Nov. 1778, acolyte. On ne dit pas ce qu'il y fait.

M.M. 613 p. 158 N. 636

Jacques Pierre Berluc né à Forcalquier, Dioc. Sisteron 1760
reçu 15 Nov 1778 Tonsuré

1779 aix étud. en phie
1780 Tournon prof. pension
1781 Condom 5
1782 " "
1783 " 4 → Niort - prof. 3e
1784 " Philos.

M.M. 616, p. 8 N° 103 =

Le Confrère Jacques Pierre Berluc, Tonsuré, Dioc. Sisteron,
né à Forcalquier (Basses Alpes) 18 ans
fils de Joseph Berluc, bourgeois et Barbe Teissier
humanités à Toulon
entré à Aix le 15 Novembre 1778

Le 13 oct. 1790 il ira de Dieppe à Nantes pour la logique

cf. Niort

Jacques Pierre Berlue

1760	Né à Forcalquier (Basses Alpes)
	fils de Joseph Berlue bourgeois et Barbe Teissier
	Humanités à Toulon
15 Novembre 1778	Entré à Aix à 18 ans
1778 - 1779	Institution d'Aix
1779 - 1780	Aix étudie en philosophie
1780 - 1781	Tournon préfet de pension
1781 - 1782	Condom 5
1782 - 1783	" "
1783 - 1784	" "
1784 - 1785	" Philosophie
1785 - 1786	
1786 - 1787	
1787 - 1788	Mineré le
1788 - 1789	Dieppe préfet et rhétoricien
1789 - 1790	Nantes logicien 12 oct. 1790 de Dieppe à Nantes
1790 - 1791	
1791 - 1792	

en 1787 prof. de 2e. – rien en 1788, 89, 90.

Oratoire

Procès verbaux de visite :

Niort : 1784 – 1786 rien M 224. S. 6788?

Nantes : 1785 – 1789 S. 6789?

Juilly : 1787 – 1790

Tours : 1790 – 1792 M 228 à voir.

N'est pas sur ma liste de 1790.

Relever les mentions relatives au confrère Berluc.

Jacques-Pierre Berluc, fils de Joseph Berluc Sieur de Perussis ; né à Forcalquier en 1761, reçu dans la congrégation de l'Oratoire le 18 octobre 1778.

Voir liasses de ces maisons
listes générales.
écrire à Juilly.
Stein.
Dder à M. de Berluc, sa notice.

André Desauvré

Ds le livre 2e du collège découvert
par lui au Lycée l'an dernier
ce qui concerne Berlioz.

—

Visite de Tours, en août 90 rien.
collège

Évêché
de
LUÇON

Cabinet du Prélat

Luçon, le 187

NN 613.

Jacques Pierre Berlue né à Forcalq. 1760. Reçu 15 nov. 1778. Consuré.
Etud. en théol. à Aix 1779.
Prefet de pens. à Cavaillon 1780
1781-82, 5e à Condom
1783, 4e id.
1784, philos. id.

[illegible] plus tard Richelieu mettait fin à la révolte [illegible] prise de La Rochelle. [illegible]

Richelieu mourut à Paris le 4 décembre 1642, âgé de 58 ans. Il est difficile, dit avec raison Mgr. de Beauregard, de juger le cardinal de Richelieu. Si l'on en croit la Gente Poitevin'rie[3] dont il faut rapporter ici les curieuses épigrammes, son ambition, et son avarice, sa duplicité avaient plus fait d'impression sur le peuple que ses grandes

---

1) Pouillé, p. XX.

2) De la Fontenelle, I, p. 399.

3) La Gente Poitevin'rie, tot de nouvea rencontrie, divisie in beacot de peces. A Poeters, 1660, in 12.